



C.N.A.
Réf. RR/ MM - 2023

Paris, le 24 septembre 2023



Les recommandations de la CNA aux officiels pour la saison 2023 /2024

Pour information : aux correspondants des Clubs, aux membres de l'ETF, du Comité Directeur, des Présidents de ligues et départements

La réunion CNA / RLA s'est tenue le samedi 23 septembre 2023, à Marseille, de 13h30 à 18h30, en présentiel et en visioconférence.

Lors de cette réunion, il a été décidé et validé par les membres présents que :

- ✧ La mise en place d'un stage *international* (dans le cadre de la promotion des officiels inscrits sur la liste des officiels nationaux A depuis plus de 5 ans) est envisagé, sous réserve de validation par le Comité Directeur de la Fédération. Il pourrait se dérouler au mois de juillet 2024, en partenariat avec la CESav et la Fisav. La particularité serait qu'il contiendrait un module d'anglais adapté aux échanges avec les officiels d'autres pays, ainsi qu'aux déplacements. Bien évidemment, la « langue sportive » de la Savate reste le français. Les modalités vous seront communiquées ultérieurement, si validation par le Comité Directeur.
- ✧ La CNA a effectué des réunions en visioconférence, cette pratique perdurera car elle permet d'augmenter la fréquence des réunions. Néanmoins, une réunion CNA et une réunion CNA/RLA par an, se tiendront toujours en présentiel.
- ✧ **Les Journées d'Actualisations des connaissances des Officiels Nationaux et de Ligue devront être organisées le plus tôt possible dans les Ligues**, afin que le Groupe Ventilation puisse publier les disponibilités des Officiels, en vue des premières compétitions.
- ✧ Dans le cas où un DO serait partie prenante, il devra se faire remplacer, dans la mesure du possible, par un de ses pairs présent dans l'équipe d'officiels.

Nouveautés réglementaires applicables (décisions du Comité Directeur Fédéral, en date du 10 juin 2023) :

- ✧ Tout tireur doit être tête nue pour boxer.
- ✧ La fonction de Délégué Officiel Général (D.O.G.) a été ajoutée dans les règlements d'arbitrage
- ✧ Le DO est souverain pour toute décision ou jugement à prendre immédiatement et par là-même, a tous pouvoirs de décision dans la limite des points prévus dans les règlements régissant la pratique de la Savate boxe française en compétition **et dans la limite des notifications fédérales relatives à l'application de ceux-ci.**

Autres informations à diffuser largement :

- ✧ Le groupe de ventilation des officiels sur les compétitions nationales, mis en place pour sélectionner les officiels, sur les compétitions nationales, s'est inscrit dans la durée. Comme pour les autres saisons, Il est demandé aux officiels sélectionnés de prévenir de leur indisponibilité 15 jours avant la compétition – **les officiels qui seraient à la fois inscrits en tant que compétiteurs et en tant qu'officiels dans une compétition ne seront pas sélectionnés comme officiel** (sauf nécessité impérieuse, mais sous couvert

de la fiche « officiel partie prenante »). **De la même manière, les officiels qui ont des tireurs ne seront pas sélectionnés pour les compétitions concernant la catégorie de poids de leur tireur** (à l'exception des tournois où ils pourront changer d'enceinte).

- ✧ J'invite les RLA à adopter ces dispositions précitées (sauf impossibilité due à un manque), pour sélectionner les officiels de leur ligue, notamment pour les compétitions à finalité nationale.
- ✧ Lors de la saison 2022/2023, 259 évaluations (Arbitrage et Jugement) ont été réalisées par 6 DO évaluateurs. Ainsi, 54 officiels ont été évalués, mais 11 ne l'ont pas été compte-tenu que des DO n'ont pas fait remonté leurs évaluations. Les listes d'officiels A et B, internationaux et Savate Pro ont été révisées, elles seront consultables en ligne sur le site fédéral.
- ✧ **Des retours émanant de la part des officiels évalués nous ont amenés à améliorer le système des évaluations, pour la saison 2022 / 2023. Néanmoins, le système est encore perfectible. Une réflexion a abouti sur une redéfinition des critères observables, en fonction du niveau des officiels (Ligue ou National) et à apporter une simplification pour les DO évaluateurs. Ils seront rapidement destinataires de ces nouvelles dispositions, ainsi que les RLA et vous-mêmes.**

Points à aborder, lors de la Journée d'actualisation des connaissances :

- ✧ **Tête en avant**
La notion de tête en avant pouvant être subjective, l'arbitre se référera au poing avant du tireur. Si celui-ci est positionné devant la tête : pas de tête en avant.
- ✧ **Pression abusive**
Peu d'officiels interviennent sur la pression abusive, en assaut, effectuée par un tireur A avançant sans cesse, « cassant la distance », sans déclencher de coup pour empêcher le tireur B de déployer sa boxe. Ce type de comportement provoque automatiquement l'augmentation de puissance des coups du tireur B qui, in fine, prend l'avertissement. **Un commandement a été inscrit dans les règlements, afin que les officiels puissent intervenir sur ce type de comportement, il convient de s'en servir.**
- ✧ **Jugement**
Les principes de jugement des compétitions en Savate se déclinent de la façon suivante.
Assaut : Précision – Technique – Virtuosité
Combat 1^{ère} et 2^{ème} série : Efficacité – Technique Savate Pro : Efficacité.
Bien entendu, les notions de technico-tactique et de combativité sont incluses dans les trois formes de pratiques. Les juges devront s'appuyer sur ces principes pour désigner un vainqueur en fonction de la compétition de référence.
Les membres de la délégation officielle doivent respecter la charte de l'officiel (article 16 du présent règlement). **Quelle que soit la fonction qu'occupe un officiel et même s'il n'occupe aucune fonction, il doit rester un officiel « dans son comportement » autour des enceintes, dans le public et/ou sur les réseaux sociaux.**
- ✧ Afin d'éviter une situation où un officiel serait partie prenante dans une rencontre (appartenance au même club que l'un des tireurs, entraîneur d'un des tireurs, lien de couple ou de parenté avec l'un des tireurs), le délégué officiel appliquera l'article 1.3 des règlements d'arbitrage et mettra en œuvre la fiche « officiel partie prenante ». **Dans le cas où un DO serait partie prenante, il pourra se faire remplacer par un de ses pairs présent dans l'équipe d'officiels.**
- ✧ De la même manière, un officiel sélectionné sur une compétition, fait partie d'une équipe. Il est donc d'usage que les officiels prennent leurs pauses ou leurs repas avec leur équipe et non pas avec les tireurs ou entraîneurs de leur club.

- ✧ **Généraliser l'accompagnement verbal sur les rencontres.**
 - ✓ Le faire savoir en début de rencontre
 - ✓ Utiliser l'accompagnement verbal suivant, indiquant, main ouverte, le tireur concerné : ROUGE + intervention nommée de la faute ou BLEU + intervention nommée de la faute.
 - ✓ Intervention brève et concise sur la faute nommée
 - ✓ Voix posée et détachée

- ✧ **Mieux discriminer les fautes en première et /ou seconde intention.**
 - ✓ Frappe tibiale, coup direct dans le vide etc.
 - ✓ Plus de fluidité dans ces conditions
 - ✓ Hiérarchiser les fautes : bénignes sans incidence, pas d'intervention / sérieuses ou répétées, remarques / graves ou répétées sans modification du comportement, avertissement ou disqualification.

- ✧ **Séries de poings**

Ne pas se tromper entre une série de poings dans un échange et une prédominance de poing. De plus, stopper et remettre à distance les tireurs dès que ceux-ci boxent aux poings défavorise objectivement le tireur le plus fort aux poings en réduisant ses chances de porter des coups décisifs.

- ✧ **Accrochages**

Sanctionner immédiatement les accrochages, dont la fréquence augmente de manière insupportable, aura un effet bénéfique sur la fluidité et le spectacle ainsi que sur l'élévation du niveau technico tactique en poings de nos tireurs. **Ne pas confondre accrochage et placement technico-tactique.**

- ✧ **Amplitude gestuelle de l'arbitre**

Elle est encore à améliorer car elle permet une meilleure compréhension et une meilleure lecture des interventions de l'arbitre de la part des tireurs, soigneurs, public, etc.

- ✧ **La compensation qui fait suite à un avertissement donné**

Fréquemment, on retrouve encore des arbitres qui donnent un avertissement au tireur B, alors que 30 secondes avant ils en ont donné un au tireur A, ce que l'on appelle, dans notre jargon commun, un « avertissement de compensation ». **Cette pratique-dérive dans cette configuration, ne devrait plus avoir cours. De même que la demande d'avertissement aux deux tireurs, souvent employée par manque de discernement, devrait être une exception.**

- ✧ **Commandement « STOP »**

Ce commandement verbal, doit être accompagné de la gestuelle appropriée. Un tireur pourra toujours reprocher à l'arbitre de ne pas l'avoir entendu, il pourra difficilement évoquer le fait qu'il n'ait pas vu son geste.

- ✧ **Aspects éthiques liés à l'arbitrage**

Aucun tireur ne peut gagner avec des actions ou coups interdits, ni perdre par une faute qu'il n'a pas commise.

En assaut, les arbitres doivent savoir que ne pas sanctionner les pressions abusives, les accrochages, les poussées avec le corps, les tireurs qui mettent systématiquement un pied à travers les cordes pour se donner un temps de récupération etc. **défavorise objectivement** le tireur voulant produire une boxe aérienne, virtuose et fluide... que tout le monde veut voir en assaut !

➤ **Aussi, un énorme travail doit être effectué sur ces points et notamment sur les pressions abusives qui souvent ne sont pas prises en compte par l'arbitre.**

➤ **Ventilation des officiels**

J'invite les DO à ne pas positionner systématiquement les officielles féminines sur les combats féminins. Le genre ne doit pas être un critère de sélection des officiel(le)s sur les rencontres.

Au-delà de la préoccupation nécessaire du respect du règlement, les arbitres doivent donc avoir une pleine conscience des enjeux et des conséquences de leur arbitrage.

En ce qui concerne le hors combat en combat, il est apparu bien souvent que les avertissements qui découlent de coups interdits au triangle génital et/ou à la poitrine pour les féminines peuvent faire basculer un combat, alors que ces coups sont bien souvent involontaires ou litigieux par rapport à la responsabilité de l'auteur (fouettés qui glissent sous la cuisse de l'adversaire, tireur qui avance sur le coup, etc.). L'arbitre doit être capable d'analyser les différents paramètres qui ont provoqué ce coup interdit (intention, gravité, mouvement involontaire, etc.) de manière à, soit :

- ✓ Laisser récupérer
- ✓ Sanctionner.

Dans ce cas également, il dispose de son libre arbitre.

Ce sont là les différents points à travailler dans la continuité des recommandations passées et qui seront abordés, entre autres, lors de la journée de réactualisation des connaissances, par les formateurs, tant d'un point de vue théorique que pratique, avec des mises en situation.

Je les invite également à informer les officiels nationaux ou les Délégué Officiels qui sont hors liste "en activité", qu'ils peuvent toujours réintégrer cette liste, sous réserve qu'ils en expriment le souhait auprès de la CNA, par courrier avant l'entame de saison et qu'ils participent à la Journée d'Actualisation des Connaissances (JAC).

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne saison 2023/2024. La CNA reste à l'écoute de vos propositions et suggestions qui peuvent toujours remonter par l'intermédiaire des RLA ou des cadres techniques.

Cordialement.

Rodolphe REDON et CNSP
Vice-président FFSB et DA
Responsable CNA



P.S. il est demandé aux officiels de réserver leurs titres SNCF, autant que possible, dès réception de leur convocation.